



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 18 FEVRIER 2026 - N° 2026/07

L'an deux mille vingt-six, le 18 février, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 1^{ère} ordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 04 février 2026

Date d'affichage : 19 février 2026

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 13 (dont 2 pouvoirs) Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Carine MOULY, Marc LIONARD, Didier MOUCHEBOEUF, Christophe METREAU, Raymond NUVET et Simone ARAMET

Excusés : Marie BERNARD, Sophie BRODUT, Gaëtan BUREAU (donne pouvoir à Olivier CHARRON), Claire LEGER (donne pouvoir à Julien MOUCHEBOEUF)

Absents : Nathalie CHATEFAU et Claude NEREAU

Secrétaire de séance : Ghislaine GUILLEMAIN

OBJET : Dossier schéma directeur de la signalétique de la commune – Proposition et validation du principe du projet

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient de revoir le schéma directeur de la signalétique du territoire de la commune.

En effet, un schéma directeur de la signalétique renforce l'identité locale, améliore la communication, favorise l'appartenance communale, contribue à une gestion du trafic plus efficace et surtout renforce la sécurité routière.

La signalétique fait partie des éléments cruciaux de l'aménagement urbain. Que ce soit les piétons ou les automobilistes, elle est ainsi indispensable au quotidien. Elle permet aux habitants et aux visiteurs de se situer et de s'orienter. Sans elle, une commune ne peut pas fonctionner de manière optimale. Elle doit donc communiquer des informations pertinentes et claires afin de fluidifier la circulation des services et des personnes. Elle doit également s'intégrer dans le paysage de manière harmonieuse afin de ne pas la dénaturer.

Monsieur le Maire précise que la signalétique actuelle de la commune ne correspond plus du tout à ces critères. Il est important de la modifier et surtout de la moderniser.

Monsieur le Maire précise que ce projet peut bénéficier d'un soutien financier du Conseil départemental de la Charente-Maritime d'un montant de 6 000€ sur le montant global HT du dossier.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

AR Prefecture

017-211702410-20260219-D20260207-DE
Reçu le 19/02/2026

Collectivité	MAIRIE DE MONTGUYON
Opération	SCHEMA DIRECTEUR DE LA SIGNALETIQUE

Coût estimatif de l'opération	
Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	Montant prévisionnel HT
Mise en place de la modernisation du schéma directeur de la signalétique	21 625,00 €
Coût HT	21 625,00 €

Plan de financement prévisionnel				
Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subvention ou à défaut le courrier de demande				
Financeurs	Sollicité ou acquis (à sélectionner dans le menu déroulant)	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
Conseil départemental	Sollicité	21 625,00 €	6 000,00 €	27,75 %
Conseil régional				0,00 %
Sous-total			6 000,00 €	
Autofinancement (dont montant du prêt, le cas échéant)			15 625,00 €	72,25 %
Coût HT			21 625,00 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

- **D'APPROUVER** le principe du projet de moderniser et de changer le schéma directeur de la signalétique de la commune,
- **D'APPROUVER** la demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Charente-Maritime d'un montant de 6 000€,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Ont signé au Registre les membres présents
Pour copie conforme

Le Maire,
Julien MOUCHEBOEUF

La Secrétaire de séance,

